

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Envoyé en préfecture le 25/03/2022
Reçu en préfecture le 25/03/2022
Affiché le
ID : 001-210102471-20220325-012472022314-DE

Nombre de membres
- Afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à
la délibération : 8

Séance du 24.03.2022

L'an deux mil vingt DEUX, le 24 mars à 19 heures

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.

Date de la convocation : 17.03.2022

Date d'affichage : 25.03.2022

Présents : MM. LEGAY, GROSGURIN, JULLIARD,
ECAILLE.COUTURIER, VUILLERMOZ, VIALLET, JUHEN.

Absent : E.LEE

Pouvoirs de Madame Joëlle GRANDCLEMENT à M. VUILLERMOZ

De Monsieur Jean-François JOLY à MC COUTURIER

M. Michael VUILLERMOZ a été élu Secrétaire de séance, conformément à
l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°10.2022 OBJET : ARCHIVES COMMUNALES – CONVENTION DE MISSION
D'ARCHIVAGE A SIGNER AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Considérant la délibération 01247.2020.12.92 en date du 16.12.2020 acceptant le devis du CDG de
l'Ain, selon le récolement estimé à 10125€ avec une aide de 45% par le département de l'Ain pour
une durée de 40.5 jours,

Considérant la décision d'inscrire les crédits au BP 2022,

Considérant la délibération 01247.2021.10.50 en date du 27.10.2021 portant sur la demande de
subvention auprès du département au titre de la contractualisation 2022,

Considérant l'intervention de l'Archiviste dans nos locaux depuis le 15 mars dernier

Madame le maire expose la convention de mission d'archivage proposée

Après lecture,

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération à l'unanimité des membres présents, il est décidé :

D'autoriser madame le maire à signer la convention de mission d'archivage selon les modalités
citées et annexées.

Deliberation N°01247.2022.10.14

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :
et publication et notification
le :

Pour copie conforme
Le Maire, M. VIALLET



Signé par : Martine VIALLET
Date : 25/03/2022
Qualité : Maire

